

FLASH INFO

[Avril 2024]

Jeux Olympiques

L'aJOut nécessaire de la DRHMD dans l'organisation du Ministère des Armées



L'avis de l'UNSA

L'UNSA n'est pas ignorante du contexte géopolitique et de fait, de la situation sécuritaire à laquelle devront faire face les organisateurs et l'ensemble des forces de sécurité pour cet événement exceptionnel devant cohabiter de surcroît avec la commémoration des 80 ans du débarquement, le défilé du 14 juillet et le Tour de France cycliste.

Chaque citoyen est conscient de ce contexte. Il n'empêche que l'évènement reste malgré tout exceptionnel, historique, sportif et festif. Aussi il n'est ni utile ni nécessaire pour l'UNSA que des actes de commandement isolés rajoutent de la pression à la pression et instillent un surplus de sentiment d'insécurité déjà prégnant.

Les agents du ministère des Armées, civils comme militaires, sont des professionnels et savent parfaitement leurs droits et devoirs, leur conscience professionnelle n'est plus à démontrer.

Les écarts de lecture de ces JO/JOP entre employeurs et autorités ministérielles laissent à penser que tous n'ont pas la même lecture de la situation, ce qui est évidemment faux. **Ces JO/JOP seront une réussite, ne doutons pas de nos capacités sportives comme de maîtrise de l'évènement.**

Par note du 9 avril, le Directeur de la DRHMD vient rappeler les modalités d'organisation des services du MinArm durant la période effective des Jeux Olympiques et Paralympiques, également les consignes à respecter par les employeurs autour des périodes concernées (JO du 26 juillet au 11 août + JOP du 28 août au 8 septembre) face aux difficultés prévisibles dans les villes accueillant les épreuves.

L'UNSA demande depuis le début des concertations sur le sujet que la DRHMD « prenne la main ». En effet, la cohérence à la fois de l'organisation des services et administrations durant cette période, à la fois **les consignes décalées parfois fantaisistes et instaurant une pression inutile et anxiogène sur les agents de la part de certains employeurs, méritent une clarification ministérielle.** Gageons que cette note apportera la clarté nécessaire et le respect des consignes qui y sont rappelées.

Cette note rappelle surtout :

« Toute autre disposition qui aurait été prévue antérieurement à cette note du 9 avril 2024 doit être reportée. Les directions et services qui ne sont pas impliqués dans la participation directe ou indirecte à la sécurisation des JOP peuvent inscrire l'organisation du travail du personnel civil dans le cadre normal d'une période estivale ».

Cet événement, du fait de son ampleur et de sa complexité, rend nécessaires des mesures d'organisation permettant d'assurer la continuité de l'activité du ministère dans les zones directement concernées par l'organisation des Jeux ainsi que pour les services concernés par l'engagement des Armées dans leur sécurisation. En effet, comme déjà vu lors des précédents échanges ministériels, **quelques 18000 agents du ministère des Armées seront mobilisés durant la période dont 3000 personnels civils.**

Pour l'UNSA, c'est bien par le dialogue social que l'engagement des agents du MinArm sera réussi. Il existe pour cela des instances de concertation et d'échanges que cette note vient rappeler : **les Comités Sociaux et leurs Formations Spécialisées.** C'est bien par le dialogue social au plus près des agents et la concertation préalable que doit se préparer et s'organiser ce moment.

Vous pouvez vous procurer cette note auprès de vos délégué-es UNSA près de vous. Elle rappelle l'ensemble des éléments rattachés à cet événement exceptionnel : organisation du travail, gestion des congés, report sur 2025, modalités du CET, aménagement de l'organisation du travail, conditions de transport, santé et sécurité au travail ainsi que l'ensemble des dispositifs indemnitaires prévus pour la reconnaissance financière des agents mobilisés et impactés.

